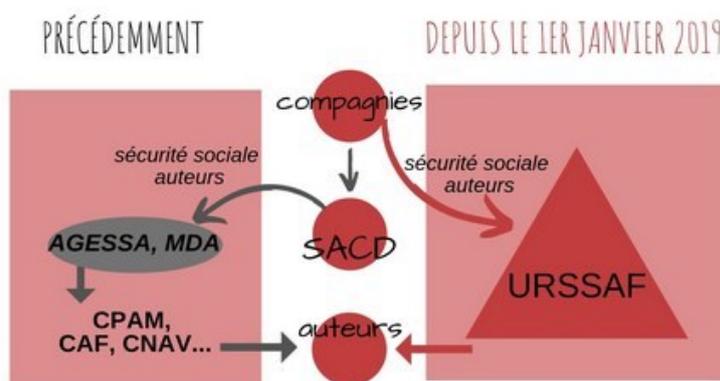


Faites votre première déclaration Diffuseur sur www.artistes-auteurs.urssaf.fr

Jusqu'à fin 2018, les contributions sociales et de formation professionnelle des artistes auteurs étaient incluses dans le barème de la SACD, mandatée pour leur recouvrement.

Depuis janvier 2019, ces contributions ne sont plus perçues par la SACD, c'est l'URSSAF qui est chargée de les collecter.



Le principe : chaque trimestre (avant le 15 du mois suivant), vous devez déclarer et payer les contributions sociales et de formation professionnelle pour les auteurs pour lesquels vous avez payé des droits d'auteurs (1,1 % du montant de ces droits).

Par exemple, au 1^{er} trimestre : pour l'auteur XXX vous avez payé respectivement 59 € HT en janvier, 74 € HT février et 35 € HT mars, vous devez déclarer la somme totale de 168 € et régler un montant de 1,85 € avant le 15 avril 12h.

La marche à suivre :

Après vous être immatriculé (voir mode d'emploi « [Ouvrir un compte Urssaf](#) »), vous devez réaliser vos déclarations trimestrielles selon ce calendrier :

- 1er trimestre → 15 avril à 12h00
- 2ème trimestre → 15 juillet à 12h00
- 3ème trimestre → 15 octobre à 12h00
- 4ème trimestre → 15 janvier à 12h00
- Echéance annuelle → 31 janvier à 12h00

ATTENTION : la déclaration trimestrielle reste obligatoire, même si vous n'avez pas réglé de droits d'auteur dans le trimestre.

Bon à savoir :

Vous devez régler ces contributions, y compris pour les auteurs :

- étrangers
- décédés
- membres de la SACD ou non membres

Au cas où vous n'êtes pas le payeur des droits d'auteur, par exemple lors d'un festival, c'est au tiers payeur de régler ces contributions.

VIGILANCE DOUBLON

Attention : contrairement à la SACD, certains éditeurs ou agents d'auteurs continuent (temporairement ?) de percevoir les cotisations diffuseurs pour le compte de l'URSSAF.

Avant de déclarer vos factures de droits d'auteurs à cet organisme, vérifiez sur chacune si la mention « cotisations diffuseurs 1.1% » apparaît ou non. Ainsi vous éviterez les doublons.

Facture n° XXYYZZ 2019

MA VIE DE CHANDELLE de Fabrice Melquiot
1 représentation publique avec entrée payante le JJ/MM/ 2019

Conformément aux termes de notre accord datant du 24 avril 2019, vous êtes redevable à XXYYZZ pour les droits d'auteur de Fabrice Melquiot de la somme suivante (correspondant à une somme forfaitaire s'élevant à 100€ HT/représentation payante):

Montant HT	100.00 EUR
TVA 10.00 %	10.00 EUR
Contribution diffuseur 1,10 %	1.10 EUR
Montant TTC	111.10 EUR



Si cette mention apparaît sur votre facture de droits d'auteur vous n'avez pas à la déclarer à l'URSSAF

A payer dans les 30 jours par chèque ou par virement sur notre compte dont les coordonnées sont les suivantes:

editeur exemple

BANQUE EXEMPLE COMPTE EXEMPLE
XXYYZZ 2019

Pas d'escompte pour paiement anticipé, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité calculée en fonction du taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Avec nos salutations les meilleures.
Pour la comptabilité

Connectez-vous sur le site Urssaf : www.artistes-auteurs.urssaf.fr

1 – Cliquez sur « Vous êtes diffuseur, commerce d'art », en bas à droite

The screenshot shows the Urssaf website interface. At the top left is the Urssaf logo with the tagline "Au service de notre protection sociale". The main content is split into two columns. The left column has a light blue background and contains the heading "Bienvenue dans l'espace artistes-auteurs, diffuseurs & commerces d'art". Below this is a sub-heading: "Vous démarrez une activité d'artiste-auteur ? Vous cherchez plus d'informations sur les statuts d'artistes-auteurs, de diffuseurs et de commerces d'art ?". A yellow button labeled "TOUTES LES INFOS SUR URSSAF.FR" is positioned below the text. At the bottom of this column is an illustration of an apple, books, a typewriter, a keyboard, and a paintbrush. The right column has a white background and contains the heading "Première visite ?" followed by the text "Activez dès maintenant votre espace personnel" and a yellow button "CRÉÉZ VOTRE ESPACE". Below this is a horizontal line and the heading "Connectez-vous" with the sub-text "Tous les champs sont obligatoires". There are two light blue buttons: "Vous êtes artiste-auteur" (with a palette icon) and "Vous êtes diffuseur, commerce d'art" (with a bookshelf icon).

Entrez dans votre espace à l'aide de votre identifiant et mot de passe :

Votre adresse e-mail

Votre mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

VALIDER

2 – Cliquez sur « Déclarer des cotisations / contributions »

Bienvenue dans votre espace diffuseur

The dashboard features six main menu items, each with a list of sub-options:

- Activité diffuseur**: Affiliation, Synthèse des cotisations / contributions, Notifications contentieuses, Information sur le régime
- Déclaration** (highlighted): Déclarer des cotisations / contributions, Déposer un fichier, Historique des déclarations
- Documents**: (No sub-options listed)
- Messagerie**: Echanger avec l'Urssaf, Accéder aux derniers échanges, Messages archivés
- Mon profil**: Informations personnelles, Modifier le mot de passe
- Informations**: (No sub-options listed)

3 – Sur la page suivante, cliquez sur le pictogramme  sous déclaration

Déclaration du 2ème trim 2021			
Déclaration du 1er trim 2021			

Vous accédez alors à une page récapitulatif qui va se remplir automatiquement après saisie de vos données (information sur les auteurs ou spectacle) dans une page intitulée « Annexes ».

Déclaration du 2ème trim 2021

 Déclaration —  Paiement —  Récapitulatif

Siret :

The 'Annexes' page displays a table with the following columns: Nir, Nom, Pr..., Etat, and Actions. The table is currently empty, showing 'Aucune information'. Below the table, there is a pagination bar indicating '0 à 0 sur 0' and 'page 0 sur 0'. A button labeled 'Ajouter une annexe' is visible at the bottom of the table area.

[Retour à mes déclarations](#)

Cliquez sur **Ajouter une annexe**

Il faut créer autant d'Annexes que d'Auteurs ou de spectacles (en cas d'auteurs multiples).

La page suivante se présente ainsi :

Déclaration du 2ème trim 2021

 Déclaration  Paiement  Récapitulatif

Annexe

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires

Type d'annexe * 

Nature de l'activité ayant donné lieu à ré...  Début d'activit...  Fin d'activité 

Nom Prénom Numéro de sécurité sociale

Email

Adresse

Code pos... Ville

Rémunération brute précomptée Bénéfices non commerciaux (BNC)

[Retour](#)

[Enregistrer mon annexe](#)

Les données à saisir obligatoirement sont :

- Type d'annexe : choisissez « **Diffuseur Facturation des Contributions 1,10%** »
- Nature de l'activité ayant donné lieu à rémunération : choisissez « **AUTEUR DRAMATIQUE** »
- Date du début : date de la 1^{ère} représentation sur le trimestre concerné. Si vous ne savez pas, indiquez le 1er jour du trimestre.

- Laissez 0 sur le champ « Rémunération brute précomptée »

- Bénéfices non commerciaux (BNC) : renseignez le **montant Total Hors Taxe des droits payés** sur le trimestre pour l'auteur ou le spectacle (en cas d'auteurs multiples)

Si vous n'avez versé aucune rémunération pour le trimestre, vous devez transmettre une déclaration à néant. Pour cela, indiquez 0 dans les bénéfices non commerciaux.

Les autres champs (nom, prénom, Numéro de sécurité social, email, adresse code postale Ville) ne sont pas à renseigner.

Après avoir saisi les informations nécessaires, validez en cliquant sur « enregistrer mon annexe »

[Enregistrer mon annexe](#)

Attention en cas d'auteur étranger : il faut choisir une autre annexe : « **Artistes-Auteurs Résidents Fiscaux Etranger** ». Ne pas renseigner d'adresse car cela bloquera le système.

4 – Ajouter autant d'annexes que d'auteurs différents en cliquant sur

Ajouter une annexe

Attention : Bon à savoir : vous pouvez effectuer et modifier votre déclaration jusqu'à la date limite d'exigibilité 12h00.

- 1er trimestre → 15 avril à 12h00
- 2ème trimestre → 15 juillet à 12h00
- 3ème trimestre → 15 octobre à 12h00
- 4ème trimestre → 15 janvier à 12h00
- Echéance annuelle → 31 janvier à 12h00

5 – Lorsque vous avez terminé de remplir toutes les annexes, cliquez sur payer

Payer

Vous pouvez consulter le montant à payer et le nombre d'annexes créées



Votre déclaration pour le montant de xxxxxx € avec xx annexes a été validée.

- Télépaiement
- Carte bancaire

Payer l'échéance

Vous pouvez opter pour le mode de règlement « télépaiement » ou « Carte bancaire ».

- Pour le télépaiement, vous complétez votre IBAN et BIC si ce dernier n'est pas déjà renseigné.

Bon à savoir : par télépaiement, votre règlement est modifiable jusqu'à la date d'exigibilité :

- 1^{er} trimestre → 15 avril
- 2^{ème} trimestre → 15 juillet
- 3^{ème} trimestre → 15 octobre
- 4^{ème} trimestre → 15 janvier
- Echéance annuelle → 31 janvier

- Pour le paiement par carte bancaire, vous êtes réorientés vers un service de paiement en ligne dans lequel vous complétez les éléments pour prise en compte immédiate de votre paiement.

- Si vous devez régler par virement (administrations et collectivités territoriales), contactez l'Urssaf du Limousin au 0 806 804 208 (prix d'un appel local) afin que vous soit transmis le RIB/IBAN à utiliser ainsi que les renseignements obligatoires à porter pour l'identification de votre paiement.

6 – Une fois vos différents enregistrements effectués, vous obtenez des comptes rendus de déclaration et de paiement.

- Le compte rendu de déclaration vous indique la période de la déclaration, votre référence cotisante, la date et l'heure de l'enregistrement et un numéro de certificat.

Compte rendu déclaration

La télédéclaration pour la période du 1er trim 2019 que vous avez transmise pour le cotisant 20678110 a été enregistrée le 10/04/2019 à 14:52 sous le numéro de certificat 8607

- Le compte rendu de paiement vous indique le mode de paiement choisi, la date et l'heure de l'opération.

Compte rendu paiement

Le télépaiement que vous avez transmis le 10 avr. 2019 à 14:52:29 pour un montant de XXXX € a été enregistré.

7 – A chaque échéance trimestrielle, nous vous conseillons de télécharger les attestations sociales correspondant à votre déclaration. Ce service vous est proposé dans la page « Déclaration » sous forme de bouton « Télécharger mes attestations ».

En cas de difficulté pour déclarer, n'hésitez pas à contacter l'URSSAF :

- par téléphone au **0806 804 208**
- par email : rc.limousin@urssaf.fr (en précisant votre numéro RNA et/ou SIRET)